

FAQ à propos de la licence d'entraîneur de Nordiq Canada

FAQ

2017



Quel est l'utilité de la licence d'entraîneur de Nordiq Canada?

L'objectif de la licence d'entraîneur de Nordiq Canada est de collecter des données standardisées complètes et fiables quant à l'identité des entraîneurs actifs, leurs nombres et leurs statuts de formation d'entraîneurs (PNCE). Les statistiques qui découleront de ces données sont des informations essentielles pour permettre à Nordiq Canada et aux divisions d'identifier les déficits de développement d'entraîneurs, les taux de rétention des entraîneurs et les taux de conversion d'athlètes à entraîneurs. Ces observations seront ensuite utilisées à des fins de planification stratégique afin de permettre à Nordiq Canada et aux divisions de continuer à accroître le membership et à fournir des services de qualité à nos membres.

Est-ce que la licence d'entraîneur de Nordiq Canada procure une couverture d'assurance différente ou additionnelle de celle dont on bénéficie déjà comme membre de club et/ou de la division?

NON. La licence d'entraîneur de Nordiq Canada devient une condition supplémentaire pour que les entraîneurs bénéficient de la couverture d'assurance responsabilité actuelle. Cette condition supplémentaire a donc été ajoutée à la politique d'assurance et au manuel de l'assuré de Nordiq Canada disponible sur le site internet de Nordiq Canada et prend donc effet officiellement.

J'agis comme entraîneur occasionnellement seulement, en remplacement d'entraîneurs réguliers de temps en temps. Dois-je me procurer une licence d'entraîneur de Nordiq Canada?

Si vous n'agissez pas comme entraîneur plus de 7 heures par année, NON. Si vous agissez comme entraîneur plus de 7 heures par année, OUI.

Si je suis un entraîneur ou entraîneur-adjoint pour plus de 7 heures par année, dois-je avoir une licence d'entraîneur de Nordiq Canada en règle pour bénéficier de la couverture d'assurance responsabilité civile de SFC?

OUI.

J'ai suivi le stage de formation Entraîneur-Communautaire Initiation et je suis entraîneur du groupe de Jeannot lapins de mon garçon ou ma fille, dois-je me procurer une licence d'entraîneur de Nordiq Canada?

OUI.

Si mon unique rôle est seulement d'accompagner le groupe d'enfants pour aider l'entraîneur avec la sécurité et la logistique (comme accompagner un enfant à la toilette), dois-je me procurer une licence d'entraîneur de Nordiq Canada?

NON.

Est-ce que je bénéficierai de la couverture d'assurance responsabilité civile de SFC si je ne rencontre pas les Qualifications Minimales Obligatoires pour les Entraîneurs (QMOE)?

NON si vous entraînez des participants de 16 ans et moins. OUI si vous entraînez des participants de 17 ans et plus.

Si je suis seulement impliqué comme entraîneur ou instructeur auprès de participants adultes, dois-je avoir une licence d'entraîneur de Nordiq Canada?

Si vous n'êtes pas impliqué à ce titre plus de 7 heures par année, NON. Si vous êtes impliqué à ce titre plus de 7 heures par année, OUI.

Si je ne suis pas entraîneur avec un club mais plutôt avec un autre type d'organisation affiliée comme Nordiq Canada, une division, un centre d'entraînement, une équipe provinciale, etc, dois-je avoir une licence d'entraîneur de Nordiq Canada?

OUI.

Dois-je être un membre en règle d'un club ou équipe pour être éligible à la licence d'entraîneur de Nordiq Canada?

OUI. Nordiq Canada demandera à votre division de confirmer votre inscription avec un club et/ou la division.

Je suis déjà inscrit comme membre entraîneur auprès de mon club/équipe et ma division. Dois-je aussi me procurer une licence d'entraîneur de Nordiq Canada? OUI.

Dois-je seulement me procurer la licence d'entraîneur de Nordiq Canada une seule fois?

NON, la licence d'entraîneur de Nordiq Canada doit être renouvelée à chaque année à partir du 15 juin et prenant effet le 1er juillet.

Quand dois-je m'inscrire pour la licence d'entraîneur de Nordiq Canada afin de bénéficier de la couverture d'assurance responsabilité civile de Nordiq Canada?

Le renouvellement de la licence d'entraîneur de Nordiq Canada commence le 15 juin et devient effectif le 1er juillet de chaque année. Vous devez avoir renouvelé votre licence avant de commencer à agir comme entraîneur auprès de votre club ou équipe pour la saison en cours. Par exemple, si vous êtes un entraîneur communautaire qui commence à entraîner à la mi-novembre, vous devez vous procurer votre licence d'entraîneur avant de commencer à entraîner à ce moment. Si vous êtes actif comme entraîneur tout au long de l'été, vous devez renouveler votre licence d'entraîneur d'ici le 1er juillet.

J'agis uniquement à titre de technicien-farteur avec mon équipe, ce qui implique aussi d'aider les athlètes à sélectionner leurs skis. Dois-je me procurer une licence d'entraîneur de Nordiq Canada?

NON.

Puis-je me procurer la licence d'entraîneur de Nordiq Canada avant le 15 juin?

Vous pouvez si vous voulez mais elle ne sera valide que jusqu'au 30 juin de la même année. Vous devrez renouveler votre licence après le 15 juin si vous êtes actif comme entraîneur durant le mois de juillet et subséquemment.

Vais-je recevoir un numéro de licence d'entraîneur de Nordiq Canada une fois inscrit? Non. Vous utilisez votre numéro d'entraîneur PNCE pour vous inscrire mais il n'y a pas de numéro de licence d'entraîneur de émis. Si vous avez besoin d'une preuve de votre inscription vous pouvez vous référer à la liste de confirmation des inscriptions de licences d'entraîneurs sur ZONE 4 ou au reçu de transaction qui vous est transmis suite à votre inscription.